

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Ces derniers jours en France, l'actualité politique s'est concentrée sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et les débats autour du budget 2025. Le gouvernement, sous la direction de Michel Barnier, a présenté un budget incluant 60 milliards d'euros d'économies, répartis entre réductions de dépenses publiques et augmentations d'impôts, en réponse aux préoccupations sur la dette nationale. Ce projet est suivi de près au Parlement où des tensions politiques montent, notamment face aux pressions sociales et économiques croissantes.

Les tensions politiques actuelles en France autour du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et du budget 2025 reflètent des divergences entre le gouvernement et les partis d'opposition sur la gestion des finances publiques. Le gouvernement propose des coupes budgétaires et des hausses d'impôts pour réduire la dette (notamment sur le dos des entreprises), mais ces mesures font face à la contestation de plusieurs factions politiques et sociales. Le Rassemblement national (RN) ainsi que d'autres groupes d'opposition, critiquent la réduction des prestations sociales, soulignant l'impact sur les familles et les personnes vulnérables. Le RN annonce qu'il ne votera pas ce texte. La survie du gouvernement dépend aussi du vote du RN d'une motion de censure.

De plus, la gauche et certains syndicats s'opposent fermement aux coupes dans le secteur public, y voyant un risque de précarisation pour les services publics essentiels.

Le Premier ministre Michel Barnier a aussi récemment confirmé la reprise des travaux parlementaires sur le projet de loi concernant la fin de vie, axé sur l'élargissement de l'accès à l'aide active à mourir pour les personnes atteintes de maladies incurables. Selon la presse, le vote de cette loi correspond à une forte demande du camp Macron et serait une contrepartie à des mesures fortes sur l'immigration.

PLFSS 2025

Présenté en Conseil des ministres jeudi 10 octobre, le PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) 2025 prévoit comme l'ensemble du budget du gouvernement Barnier, une série d'économies pour réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Au total, 11 articles sur 33 concernent les métiers du grand-âge et du domicile, les personnes âgées, les personnes handicapées, la petite-enfance et la politique familiale. Malgré de fortes économies sur la sécurité sociale (14,8 Mds d'€ en moins), les dépenses « vieillesse », « Famille » et « Autonomie » sont en hausse par rapport à 2024.

Deux articles retiennent notre attention :

L'article 27 qui fixe l'objectif de dépenses « maladie 2025 à 263,9 Mds d'€ (+ 2,8 % par rapport à l'ONDAM révisé 2024), dont pour les « Personnes âgées » fixé à 17,7 Mds d'€ (+ 6 %) et pour les « Personnes handicapées » fixé à 15,7 Mds d'€ (+ 3,3 %). Le gouvernement prévoit une hausse de 100 M€ supplémentaires pour les soins palliatifs soit la 1ère étape de la stratégie décennale présentée en avril 2024.

L'article 30 qui augmente les dépenses « familles » de 3,1% pour un montant 59,7 Mds d'€. Cela est justifié avec la mise en place du Service public de la petite enfance (SPPE), à partir du 1er janvier 2025 pour accroître et diversifier l'offre aux familles et faciliter l'accès à un mode d'accueil sécurité du jeune enfant.

PROPOSITION DE LOI

Josiane Corneloup, députée LR de Saône-et-Loire, a déposé le 15 octobre 2024 une proposition de loi (co-signée par 10 autres députés du groupe La Droite Républicaine - LDR) visant à favoriser la reprise de la natalité afin de conforter notre système de solidarité.

→ La proposition de loi est accessible ici.

Face à la baisse de la natalité « marquée, rapide et concernant toutes les catégories sociales », soulevée notamment par l'UNAF, signe de difficultés et de contraintes croissantes pour les familles et causée par les coupes drastiques effectuées par l'ancien président François Hollande dans les budgets familles : modulation des allocations familiales, réduction de la prime naissance, suppression du quotient familial, ... L'UNAF a analysé que la perte financière pour les familles est de 3,5 Mds d'€.

Ainsi en 2 articles, cette propose la « mise en place une politique volontariste afin que la natalité reparte à la hausse car l'équilibre de notre système de solidarité en dépend » (article 1^{er}) dont les dispositions seront déterminées par décret en Conseil d'État (article 2).

Josiane Corneloup, députée LR de Saône-et-Loire, a redéposé le 15 octobre 2024 sa proposition de loi (déjà déposée le 5 mars 2024) visant à rétablir l'universalité des allocations familiales (co-signée 11 autres députés du groupe La Droite Républicaine - LDR)

Soulignant, dans l'exposé des motifs, une chute de près de 38 % du nombre de naissances depuis 30 ans, liée selon elle aux « choix politiques mis en œuvre par les gouvernements successifs des dix dernières années », elle pointe un manque d'investissement

de l'État dans les solutions d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans, en crèches ou chez les assistantes maternelles agréées.

Ainsi, en un seul article, cette PPL tend à renforcer le soutien financier auprès des familles, en rétablissant l'universalité des allocations familiales.

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Le 15 octobre, Laure Lavalette, député RN du Var interroge la Ministre de la Famille sur le site « Onsexprime.fr »

L'accessibilité du site à des jeunes de 11 ans pose question dès la première page avec la mention : « pratiques sexuelles, positions, comment on fait ? ». À la question : « à quel âge faire l'amour ? », le site répond « qu'il n'y a pas d'âge et que le bon âge, c'est lorsque l'on se sent prêt ». Là encore, un jeune de 11, 12 ou 13 ans ne sait pas ce qu'est « être prêt » pour entamer une vie sexuelle. Le public à qui s'adresse ce site n'est définitivement pas le bon. À cela s'ajoute la présence de nombreux concepts incompréhensibles qui risquent de provoquer chez eux des questionnements délétères alors même qu'ils n'ont pas encore conscience de leurs corps. Ce site gouvernemental se trompe de cibles en s'adressant tant à des enfants de 11 ans qu'à des adolescents de 17 ans et risque surtout de plonger les plus jeunes dans un flot d'informations colorées sans jamais apporter de réponse à leur questionnement. Ils sont noyés par la volonté de tout sexualiser.

La Députée demande si le Gouvernement juge ce site opportun pour des enfants de 11, 12 ou 13 ans.

Le 15 octobre, Jean-Luc Bourgeois, député LR interpelle le ministre chargé du Budget sur les conséquences fiscales du divorce.

Il souligne ces conséquences sur la base d'une conciliation à l'amiable donnant la garde des enfants à la mère moyennant le versement d'une pension alimentaire par le père. La législation

fiscale accorde 2 parts fiscales à chaque parent pour une garde alternée. Dans les autres cas, elle se limite à la déduction de la pension alimentaire. Ainsi, le quotient familial de ce parent pour son impôt sur le revenu est calculé sur nombre d'enfants. Cependant, le juge peut accorder un droit d'accueil à l'autre parent, soit une garde partielle à son domicile. Cette situation révèle une anomalie fiscale car ce parent contribue à l'entretien et à l'éducation en espèces et en nature. Dans le cadre de l'obligation alimentaire, les sommes sont déductibles du revenu global de celui qui les verse ou les paye, pour un montant déterminé en tenant compte de son état de fortune et des besoins du bénéficiaire.

Le député réclame des moyens pour remédier à cette distorsion fiscale et une adaptation de la législation fiscale en ouvrant la possibilité de moduler le coefficient familial en fonction du temps effectif de la garde des enfants sur l'année.

Le 15 octobre, le député RN Frédéric Falcon interpelle la Ministre de la Famille sur les avantages sociaux en cas de perte d'un enfant.

Il pointe la nécessité d'étendre à 6 mois la période de 3 mois pour le maintien de certaines prestations familiales et la prise en compte de l'enfant dans le quotient familial en cas de décès, afin d'accompagner au mieux les parents. Il demande si leur maintien pendant une période donnée sera élargi à d'autres prestations familiales que les allocations familiales, le complément familial, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant, l'allocation de soutien familial (ASF) et l'allocation de rentrée scolaire (ARS). En outre, le député demande si le montant de l'indemnité forfaitaire versée fera prochainement l'objet d'une modification à la hausse et souhaite s'assurer du maintien de la prime à la naissance si le décès de l'enfant survient avant le 1er jour du mois suivant le 5ème mois de grossesse. Il en va de même concernant la prime d'adoption si le décès survient après le mois de l'adoption. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de l'année 2023** – Déjà rejeté à l'Assemblée nationale

- **Sénat 1^{ère} lecture**

- Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 16 octobre à 9h

- Discussion en séance publique : jeudi 22 octobre à 21h30

→ **Projet de loi de finances (PLF)**

- **AN 1^{ère} lecture**

- Examen de la 1^{ère} partie (*recettes*) en commission des Finances : du mercredi 16 octobre (à partir de 17h) au

samedi 19 octobre (fin de matinée) – Rapporteur général : Charles de Courson (Les Centristes, Marne – Groupe LIOT)

→ Discussion de la 1^{ère} partie (recettes) en séance publique : du lundi 21 octobre (à partir de 15h) au vendredi 25 octobre (tard dans la nuit)

→ Discussion de la 2^{ème} partie (dépenses et crédits des missions) en séance publique : du mardi 5 novembre au lundi 18 novembre

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Auditions des ministres Antoine Armand (Économie et Finances) et Laurent Saint-Martin (Budget et Comptes publics) : vendredi 11 octobre à 11h30

→ Examen de la 1^{ère} partie (recettes) en commission des Finances : mercredi 20 novembre (*à confirmer*) – Rapporteur général : Jean-François Husson (LR, Meurthe-et-Moselle)

→ Discussion en séance publique (ensemble du texte) : du lundi 25 novembre au jeudi 12 décembre

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025**

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Auditions des ministres Geneviève Darrieussecq (Santé et Accès aux Soins), Paul Christophe (Solidarités et Autonomie) et Laurent Saint-Martin (Budget et Comptes publics) : mercredi 16 octobre à 17h

→ Examen en commission des Affaires sociales : entre le lundi 21 octobre (à partir de 17h) et le jeudi 24 octobre (tard dans la nuit) – Rapporteur général : Yannick Neuder (LR, Isère) – Date limite pour le dépôt des amendements : jeudi 17 octobre à 17h

→ Discussion en séance publique : du lundi 28 octobre (à partir de 15h) au mercredi 30 octobre (tard dans la nuit), puis le lundi 4 novembre (à partir de 16h) – Date limite pour le dépôt des amendements : jeudi 24 octobre à 17h

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Audition du ministre Laurent Saint-Martin (Budget et Comptes publics) : jeudi 17 octobre à 10h30

→ Audition du ministre Paul Christophe (Solidarités et Autonomie) : mercredi 23 octobre à 16h15

→ Audition de la ministre Geneviève Darrieussecq (Santé et Accès aux Soins) : jeudi 24 octobre à 10h30

→ Audition de la ministre Astrid Panosyan-Bouvet (Travail et Emploi) : mardi 5 novembre à 16h30

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 13 novembre à 8h30 – Rapporteuse générale : Elisabeth Doineau (UDI, Mayenne)

→ Discussion en séance publique : du lundi 18 novembre (à partir de 16h) au samedi 23 novembre (fin d'après-midi) Date limite pour le dépôt des amendements : vendredi 15 novembre à 12h

→ **Proposition de loi de visant à restaurer un système de retraite plus juste en annulant les dernières réformes portant sur l'âge de départ et le nombre d'annuités** – Déposée par le député Thomas Ménagé (RN, Loiret) le 18 septembre

- **→ AN 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : date à fixer

→ Discussion en séance publique : jeudi 31 octobre